

le lien



www.cpnefanimation.fr

n° 31 ► novembre 2017

ÉDITORIAL

Une année, des années marquée(s) par le changement, les changements

L'année qui touche à sa fin a été fertile en événements politiques et sociaux d'importance.

Ce furent d'abord les élections mesurant la représentativité des organisations syndicales. Si, du côté employeur, le CNEA est confirmé comme seule organisation représentative, du côté salarié-e-s, deux organisations ont dû quitter la table des négociations : la CFTC et la CFE-CGC, présentes depuis l'origine des travaux de la branche, ne font plus partie des organisations représentatives. Nous tenons ici à remercier les camarades qui, par leur engagement, ont concouru au développement de notre branche professionnelle. Par ailleurs, le syndicat Solidaire fera son entrée dans le collège salarié-e-s.

Ce fut ensuite, et surtout, la séquence des élections présidentielle et législative. La nouvelle équipe gouvernementale a déjà pris des mesures, modifiant fortement le fonctionnement de nos associations, et donc le travail de nos salarié-e-s.

- Modification des rythmes scolaires (ou possibilité de revenir à quatre jours de classe hebdomadaire) sans bilan et sans concertation. La précédente modification ne datait que de trois ans ! À peine le temps de s'installer qu'il faut déjà tout changer...
- Diminution importante des dotations aux collectivités territoriales. Une baisse des financements des communes, c'est une baisse potentielle du soutien à des projets associatifs.
- Diminution très importante du nombre de contrats aidés. L'annonce a été brutale et soudaine, sans possibilité d'anticipation sur des solutions alternatives.

L'année 2018 pourrait être une année d'évolutions profondes du financement de la formation professionnelle. Les interrogations et les inquiétudes sont nombreuses : quid des OPCA, quid de la gestion paritaire des fonds de la formation professionnelle, quelle sera la réelle place de l'apprentissage et comment l'articuler avec le fonctionnement de notre branche, quel avenir pour le CIF et le CPF, etc. ?

La dernière réforme de la formation professionnelle date de 2014. Devons-nous encore, dès 2018, supporter une réforme qui va bouleverser notre fonctionnement ? Est-ce vraiment nécessaire ? Dans le cadre instauré par la loi de 2014, nous avons pu mener un travail intéressant. Les quelques chiffres de notre action en 2016 figurant dans ce *Lien*, permettent de mesurer le travail accompli.

Quoi qu'il en soit, malgré cet environnement incertain, voire rude, nous avons décidé d'avancer. Le fonctionnement de la CPNEF va évoluer, dès janvier 2018, afin de continuer à répondre aux besoins de formation des salarié-e-s de la branche, mais aussi de poursuivre la prospective sur les questions, cruciales, de l'emploi. Tâche exaltante, difficile, mais ô combien motivante... ●

Retrouvez les actualités
de la branche sur le site :
www.cpnefanimation.fr

SOMMAIRE

◀ Éditorial

p.2 ► Chiffres 2016
de la branche de l'animation

p.4 ► Catalogue de formations
de la branche :
une formule qui porte ses fruits

p.6 ► La professionnalisation
des animateurs : favoriser l'adéquation
entre qualification et emploi



*Malgré cet environnement
incertain, voire rude, nous
avons décidé d'avancer.*



CHIFFRES 2016

de la branche de l'animation



Selon les données d'Uniformation, la branche de l'animation compte, en 2016, **12 887 structures**, soit environ 2 % de plus qu'en 2015. 91 % d'entre elles ont moins de 11 salariés.

Cela représente **133 074 salariés** (soit 75 594 équivalents temps plein, un chiffre stable par rapport à 2015), dont 65 % sont des femmes et 71 % sont des employés.

Les structures sont situées principalement en Île-de-France (14,5 %), Auvergne-Rhône-Alpes (15 %), Occitanie (12,5 %) et Nouvelle Aquitaine (9,6 %).

LA COLLECTE

La collecte brute de la branche atteint **36 410 K€**, soit **une augmentation de 4,6 %** par rapport à 2015. Elle représente 9,7 % de la collecte de l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) : Uniformation.

En dehors de la baisse des contributions légales (-16 %), en lien avec l'application de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle continue (voir encadré), la collecte augmente partout ailleurs. La contribution conventionnelle enregistre une hausse de 12 % et représente plus de la moitié de la collecte totale de la branche, ce qui traduit l'engagement actif de la branche de l'animation en faveur de la formation professionnelle et continue.

LES DÉPENSES

Les dépenses de l'animation représentent **48 239 K€**, soit **35 % de plus qu'en 2015**. Elles constituent 12 % des dépenses totales de l'OPCA.

La dépense liée au compte personnel de formation (CPF) augmente de 422 % par rapport à 2015.



RAPPEL

COLLECTE LÉGALE/CONVENTIONNELLE

Les entreprises participent au financement de la formation professionnelle continue de leurs salariés en consacrant un pourcentage minimum de leur masse salariale à des actions de formation.

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle modifie le système de financement en imposant un **versement légal unique** de 1 % (0,55 % pour les entreprises de moins de dix salariés) à un seul organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

Le **versement conventionnel** est une contribution supplémentaire versée à un OPCA au-delà du 1 % minimum légal, afin de satisfaire à une obligation prévue par un accord de branche étendu. Cette contribution versée par l'entreprise à l'OPCA contribue au développement de la formation professionnelle continue dans le respect des conditions prévues par l'accord de branche et les règles prévues par l'OPCA. ●

RÉPARTITION DES COLLECTES ET DÉPENSES PAR SECTION FINANCIÈRE

	Collectes	Dépenses
Moins de 11 salariés	16 258 K€	22 397 K€
De 11 à 49	10 590 K€	14 453 K€
De 50 à 299	6 155 K€	7 544 K€
300 et plus	3 406 K€	3 843 K€

LES FORMATIONS

40 112 stagiaires de l'animation ont pu être formés (contre 35 000 environ en 2015), soit une hausse de 15 %. Ils représentent 11 % des stagiaires d'Uniformation.

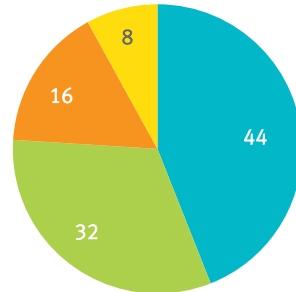
9 002 entreprises ont bénéficié d'actions de formation, un résultat en hausse de 17 % par rapport à 2015.

Près de la moitié des stagiaires proviennent d'une structure de moins de 11 salariés. La CPNEF s'attache à préserver le principe de mutualisation des fonds de formation qui permet aux salariés de petites structures d'accéder à des formations de qualité (voir encadré ci-dessous).

55 % des stagiaires ont pu accéder à une formation grâce au plan conventionnel.

Répartition des bénéficiaires selon la section financière

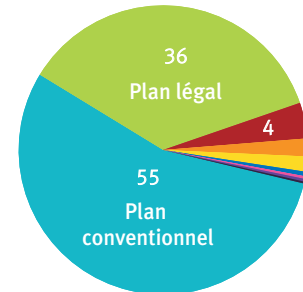
En %



■ Moins de 11 salariés
■ De 11 à 49
■ De 50 à 299
■ 300 et plus

Répartition des stagiaires par dispositif

En %



■ Plan conventionnel
■ Plan légal
■ Période de professionnalisation
■ CIF CDI : 2
■ Compte personnel de formation : 1,7
■ CIF CDD : 0,5
■ Contrat de professionnalisation : 0,3
■ Fonction tutorale : 0,3
■ Plan volontaire : 0,2

LE CATALOGUE DE FORMATIONS

En 2016, le catalogue de formations a permis de former 766 stagiaires, soit 22 %

de plus qu'en 2015. Il proposait 33 intitulés (contre 32 en 2015). 89 sessions ont été réalisées. ●

LA MUTUALISATION : UNE REDISTRIBUTION DES RESSOURCES EN FONCTION DES BESOINS DES ENTREPRISES

La mutualisation au sein des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) est un principe de gestion qui consiste à mettre en commun les fonds de formation versés par les entreprises adhérentes afin de les redistribuer en fonction de priorités définies par le conseil d'administration paritaire. Il y a donc dissociation entre le montant des cotisations versées par les entreprises et les prestations que leur fournit l'OPCA.

Les ressources correspondantes servent à mettre en œuvre une politique de formation orientée sur les besoins des entreprises et des salariés de la branche (catalogues de branche, appui renforcé sur les recrutements en contrat de professionnalisation, etc.). Ce sont les instances paritaires de l'OPCA et/ou de la branche qui définissent les critères de leur utilisation. Ainsi, quelle que soit la somme versée à Uniformation (à condition de respecter les obligations légales et conventionnelles), chaque entreprise peut bénéficier de financement et de services ajustés à ses besoins.

Ce principe de gestion est indispensable pour répondre aux besoins des petites entreprises, pour qui la formation d'un salarié représente un coût très important.

Il existe plusieurs niveaux de mutualisation au sein d'Uniformation :

- **la mutualisation de l'OPCA** : interbranche (ex : Fonds d'investissement en économie sociale - FIES, professionnalisation...);
- **la mutualisation au sein de la branche** (fonds conventionnels et projets spécifiques : demandes d'aides financières, catalogue, etc.). ●



CATALOGUE DE FORMATIONS DE LA BRANCHE : une formule qui porte ses fruits

Depuis presque dix ans, la CPNEF et Uniformation accompagnent les parcours professionnels des salariés et dirigeants bénévoles de l'animation en leur proposant, chaque année, une offre de formations de qualité. Une formule qui, au regard du nombre croissant de stagiaires formés, porte ses fruits.

En 2016, 766 stagiaires ont pu être formés soit 22 % de plus qu'en 2015. Un résultat encourageant pour les partenaires sociaux qui placent la formation au cœur des priorités de la branche. L'opportunité également, pour de plus en plus de salariés de l'animation, d'évoluer et de développer leurs compétences.

FONCTIONS SUPPORTS : UN FRANC SUCCÈS

Parmi les quatre thématiques que propose le catalogue, les formations liées aux fonctions supports (Convention collective nationale de l'animation – CCNA, Développement stratégique et administratif) ont, une fois de plus, remporté un franc succès en 2016.

Avec huit sessions et un taux d'inscription de 129 %, la formation « Contrats et payes dans l'animation » a réuni le plus grand nombre de stagiaires. Les

formations « Gérer le temps de travail des salariés dans la branche de l'animation » et « La vie du contrat de travail », réparties en cinq sessions chacune, arrivent également en tête du palmarès avec un taux d'inscription respectif de 177 % et 111 %.

Sous la thématique « Développement stratégique et administratif », la formation « Mobiliser les outils numériques au service d'un projet et/ou d'une structure » (nouveau 2016) décroche quant à elle le plus fort taux d'inscription du catalogue (182 %). Les enjeux et les possibilités qu'offre l'outil numérique, nouveau mode de communication et d'information étaient au cœur de cette formation qui s'est déroulée sur deux sessions.

PRATIQUES CULTURELLES : ALLIER THÉORIE ET PRATIQUE

Les formations liées aux pratiques culturelles comme « Les activités scientifiques

et techniques dans les temps péri et extrascolaires », « Animation musicale avec des enfants pour non musiciens » ou encore « Éveil musical des jeunes enfants 3-6 ans » ou encore « Alphabét des arts plastiques » (*voir Zoom sur*) ont elles aussi été appréciées des stagiaires.

LE CATALOGUE TRANSVERSAL

En 2016, il proposait 31 intitulés. 387 sessions ont été réalisées. 3 568 stagiaires ont pu être formés, dont un peu plus de la moitié en provenance de structures de moins de 11 salariés. L'animation (26 %), ALISFA (13 %) et l'aide à domicile (11 %) sont les branches qui ont envoyé le plus de salariés en formation.

« Prévention aux secours civiques – niveau 1 », « Passeport de compétences informatiques européen » et « Gestion du temps » sont les trois formations qui ont réuni le plus de stagiaires. ●



© Fotolia



FORMATION « ALPHABET DES ARTS PLASTIQUES »

La formation « Alphabet des arts plastiques » a pour objectif d'initier à la pédagogie de plusieurs disciplines des arts plastiques (peinture, dessin, modelage, bande dessinée). Coordinatrice à l'association Petits Pieds Grands Pas, Karine Boinet a suivi la session qui a eu lieu à Paris du 18 au 21 septembre 2017. Elle témoigne avec enthousiasme de son expérience.

Pourquoi avoir choisi cette formation ?

L'association où je travaille à La Ciotat est un lieu d'échanges, de rencontres pour les enfants, les parents et les habitants. Un lieu d'animation qui favorise le lien intergénérationnel et interculturel. Cette formation me semblait un bon moyen de développer l'expression de chacun, quel que soit l'âge ou l'origine sociale.

Comment s'est-elle déroulée ?

Elle a duré quatre jours avec un programme dense. La formatrice a su allier théorie et pratique tout en répondant à nos attentes, nos questions et... nous a fait mettre la main à la pâte. Chaque technique était associée à des objectifs pédagogiques. C'est important de donner du sens à ce que l'on met en place ! On a par exemple dû créer une BD en partant d'une suite de photos. Au début cela nous a tous laissés perplexes... Mais le fait d'être en groupe, de se laisser aller, permet de développer la coopération, l'imaginaire et nous étions fiers de nos productions.

« C'est important de donner du sens
à ce que l'on met en place ! »

Que vous a-t-elle apporté ?

On peut adapter les arts plastiques à tous types de publics. Même sans prérequis on peut amener les gens à la créativité, développer leur imaginaire. C'est un outil formidable pour susciter l'expression, pour se déconnecter du quotidien. La



© Association Petits Pieds Grands Pas

► Durant l'atelier qu'elle anime chaque mercredi, Karine Boinet applique d'ores et déjà ses nouveaux acquis. L'objectif : développer l'expression et l'imaginaire des enfants à travers les arts plastiques.

formation nous a également permis de nous ouvrir vers le monde artistique. C'est important pour nous, qui avons un public d'origines diverses, d'offrir un accès à la culture pour tous.

J'anime chaque mercredi un atelier d'arts plastiques à destination des enfants de 3 à 12 ans. Je vais pouvoir appliquer ce que j'ai appris dès aujourd'hui ! J'ai choisi de travailler autour des quatre saisons. En novembre, lors de la fête de l'épouvantail, ce sera au tour des adultes ! ●

CATALOGUE DE FORMATIONS 2018

39 formations seront au programme de 2018 dont trois nouveautés :

CCNA

- Guider les petites entreprises de la branche de l'animation dans la réalisation de leur projet de formation professionnelle.

Pratiques culturelles

- Improvisation jazz.
- Utiliser le cirque dans les temps périscolaires.



Inscrivez-vous sur :
offredeformations.uniformalion.fr



LA PROFESSIONNALISATION DES ANIMATEURS : favoriser l'adéquation entre qualification et emploi

L'éventail des formations professionnelles est large dans le secteur de l'animation, à l'image de la variété des domaines d'intervention. Diplômes, certificats, titres et diplômes homologués, attestations... ont toutefois un seul et même objectif : offrir à l'animateur une qualification professionnelle en adéquation avec son projet. Le point sur l'offre et les dispositifs de financement de la branche.

Le secteur de l'animation compte plusieurs diplômes professionnels, la plupart issus du ministère de la Jeunesse et des Sports : le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), de niveau IV, le Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), de niveau III et le Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS), de niveau II. Accessibles en général après une expérience préalable dans l'animation, ils permettent d'augmenter le niveau de qualification des animateurs, confrontés à un rôle et des fonctions de plus en plus complexes.

Créé en 2009 pour répondre aux besoins de formation des salariés qui accompagnent des élèves en dehors des temps scolaires, le Certificat de qualification professionnelle (CQP) Animateur périscolaire est quant à lui issu de la branche animation. Inscrit dans la liste des diplômes permettant d'exercer les



© Fotolia

fonctions d'animation en Accueil collectif de mineurs (ACM), il permet à ses titulaires de disposer d'équivalences pour intégrer le BPJEPS Loisirs tous publics (LTP). Son inscription au Répertoire

national des certifications professionnelles (RNCP) vient d'être renouvelée pour cinq ans (arrêté du 7 juillet 2017).



Tous ces diplômes font partie des diplômes prioritaires financés par la branche de l'animation, dont la liste est consultable sur le site www.cpnefanimation.fr.



Les salariés de l'animation ont également accès à une liste de formations certifiantes, accessible depuis le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (www.cncp.gouv.fr/repertoire).

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

Le plan de formation

Il rassemble les actions de formation, de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience (VAE) définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise. On distingue les actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou de maintien dans l'emploi et les actions de développement des compétences. Les actions prises en charge doivent répondre à des conditions d'éligibilité fixées légalement.

En 2016, la collecte liée au Plan (légal et conventionnel) a profité à **36 511 bénéficiaires**, principalement dans les domaines de l'animation socioculturelle, la sécurité civile et le sauvetage secourisme travail.

La période de professionnalisation

Elle permet à l'employeur de former ses salariés les plus fragilisés pour leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle. Elle comprend des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement. **1 523 salariés** en ont bénéficié en 2016 : plus de la moitié dans le domaine de l'animation socioculturelle, 7 % dans l'éducation sportive et 2 % dans la petite enfance.

Les congés individuels de formation (CIF CDI et CIF CDD)

Ils offrent au salarié la possibilité de suivre une formation au choix, sans rapport obligatoire avec la fonction occupée (pour se reconvertir, acquérir une nouvelle qualification, se perfectionner, élargir son champ de compétences...).

En 2016, **1 001 salariés** ont choisi cette formule. Parmi les domaines de formation les plus sollicités : le bilan

professionnel et l'animation socioculturelle, mais aussi la formation « formateur art » (6 % des bénéficiaires du CIF CDI) et la gestion d'une entreprise touristique (3 % des bénéficiaires du CIF CDD).

Le compte personnel de formation

Enfin, le compte personnel de formation (CPF) dont dispose chaque salarié permet d'accéder aux formations certifiantes figurant sur la liste établie par la CPNEF animation (voir www.moncompte-formation.gouv.fr).



698 salariés en ont eu recours en 2016, dont 37 % pour la préparation d'un diplôme. L'animation socioculturelle (24 %), le conseil accompagnement VAE (17 %) et l'anglais (15 %) arrivent en tête des domaines de formation.

Les autres dispositifs

Parmi les autres dispositifs de financement figurent les **contrats d'apprentissage** (149 contrats signés en 2016 dont plus d'un tiers en vue de la préparation du BPJEPS « Loisirs tous publics »), les **contrats de professionnalisation** (125 contrats signés en 2016 dont 11 % effectués dans l'animation socioculturelle, 10 % dans la communication d'entreprise et 8 % dans le marketing) et le **plan volontaire** (93 salariés, notamment dans l'animation socioculturelle, l'audit entreprise et la sécurité des travaux en hauteur). ●



© Fotolia

TÉMOIGNAGE

DU BAFA AU CQP ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE : UN JEUNE DIRECTEUR ET SON EMPLOYEUR TÉMOIGNENT



© Adapte 95, ACM Les Filous à Villiers-en-Arthies

► Florent Correas dirige, à 25 ans seulement, un centre de loisirs.

Denis Mahieu est directeur de l'Adapte 95 à Pontoise, association pour le développement des actions de proximité dans le Val d'Oise. Créée en mai 1997, elle accompagne ses partenaires dans la préparation et la réalisation d'actions de loisirs en direction des enfants et des jeunes. L'association est composée actuellement de trois permanents dont Florent Correas, pour qui le CQP Animateur périscolaire a été moteur d'une belle évolution professionnelle :

« Florent est arrivé chez nous le 1^{er} septembre 2014, dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires. Il n'avait alors que le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). On l'a tout de suite inscrit en CQP pour qu'il monte en compétences. Deux semaines après, il commençait déjà sa formation ! », explique Denis Mahieu. Pour cet employeur, le parcours de

formation de son salarié répond à un besoin précis : « Suite au CQP, obtenu en février 2015, il a enchaîné avec un Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) qu'il devrait finir en 2018. J'aimerais qu'il profite ensuite de l'allègement de formation que lui confèrent le CQP et le BAFA pour préparer un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) Loisirs tous publics. L'idée est qu'il soit directeur à temps plein et autonome dans le centre de loisirs du Vexin. »

« Aujourd'hui, je ne fais plus d'animation sans objectif. »

De son côté, Florent Correas se félicite d'être passé du stade « animateur de base, sans compétences particulières », au stade « animateur avec CQP » : « Un mois après le début de la formation, je voyais déjà le changement sur le terrain. Le 3^e module

« Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants » a été particulièrement enrichissant. Dans mon métier, il faut savoir répondre à des demandes très variées et s'adapter rapidement au public. J'ai mis à profit le temps dont je disposais pour préparer des activités scientifiques, culturelles, artistiques, sportives... de qualité. Aujourd'hui, je ne fais plus d'animation sans objectif. »

Directeur du centre de loisirs du Vexin qui réunit cinq animateurs et accueille environ 50 enfants chaque mercredi, Florent, âgé de 25 ans seulement, est également devenu certificateur du CQP et encadre en parallèle des formations BAFA. Un parcours gagnant-gagnant pour l'employeur et le salarié dont la progression n'aurait pas été la même sans CQP : Adapte 95 a mis les moyens en place. Cela m'a permis d'évoluer très rapidement ! » ●



Le lien, la lettre d'information des partenaires sociaux de la branche professionnelle Animation
N° 31 – novembre 2017
ISSN 2103-7892

Directeurs de la publication : Sophie Dargelos (CNEA) et Patrick Fodella (CGT-USPAOC)
Comité de rédaction : Évelyne Devillechabrolle (SNEPAT-FO); Céline Pastot (CNEA); Yann Poyet (SNEPAT-FO); Catherine Sergent (CFDT-F3C).
Contact : CPNEF - Tél. : 01 41 79 59 59

Rédaction, coordination de la publication, conception et réalisation : Chromatiques – www.chromatiques.fr
Impression sur papier issu de forêts durablement gérées et par un imprimeur certifié Imprim'Vert.

www.cpnefanimation.fr
Les partenaires sociaux de la branche professionnelle Animation
Organisations syndicales de salariés :
CFDT-F3C (f3c@cfdt.fr) ; CGT (USPAOC : contact@uspaoc-cgt.fr et FERC : ferc-assoc@ferc.cgt.fr) ; SNEPAT-FO (info@snepat-fo.fr) ; UNSA (unsa3s@unsa.org)
Organisation employeur : CNEA (cnea@cnea-syn.org)